



REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT D'ECHECS DE LA REUNION 2025

Article 1

La Ligue Réunionnaise du Jeu d'Échecs organise en association avec le Golf de l'Étang salé le Championnat de la Réunion Individuel de parties classiques 2025 du 8 au 18 Mai 2025. La compétition aura lieu au Golf de Bourbon de l'Étang salé, 140 route Sables 97427.

Article 2

Il est accessible à **16 joueurs qualifiés dont** :

- Le Champion de la Réunion en titre
- Les 2 joueurs qualifiés du championnat Accession 2024
- Les 13 premiers joueurs présentant le meilleur classement ELO (FIDE) **au 1er Avril 2025 ***

Si un de ces joueurs venait à se désister alors sera repêché le joueur suivant présentant le meilleur classement ELO (FIDE) au **1er Avril 2025**.

Les joueurs concernés seront contactés par l'organisateur qui leur transmettra une invitation à accepter avant le 27 Avril 2025.

Article 3

Les joueurs doivent être **licenciés A dans un club affilié à la Ligue Réunionnaise du Jeu d'Échecs** pour la saison en cours.

Article 4

Le Championnat de la Réunion se déroule en système coupe en 4 tours en aller-retour à élimination directe avec 1 tour par jour.

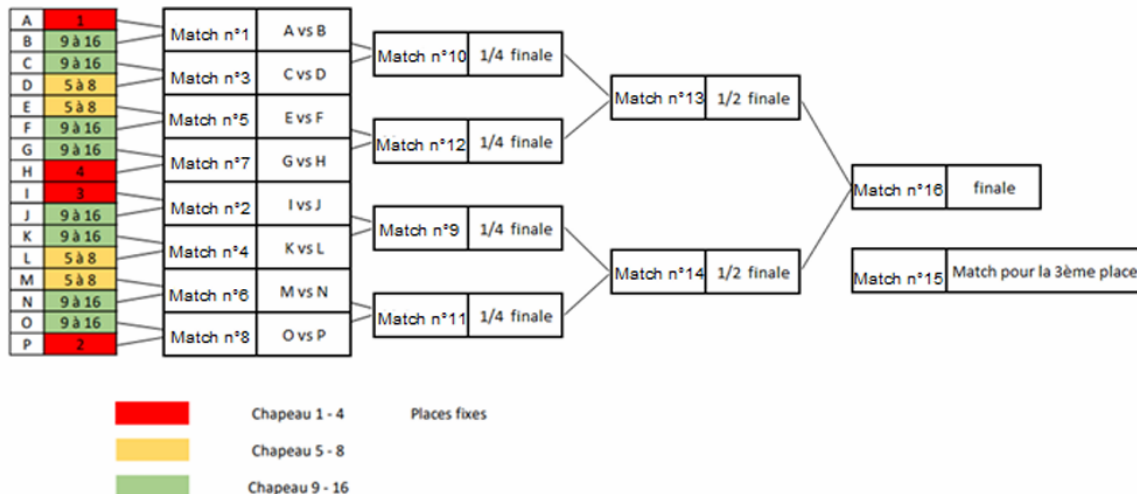
Les matchs de chaque tour se déroulent en **2 parties à cadence classique 1h15min+30sec/coup** avec alternance des couleurs. En cas d'égalité, un départage est disputé en **2 parties rapides 12min+3sec/coup**, puis si l'égalité persiste, **2 parties en blitz 5min+2sec/coup**, puis si nécessaire un **blitz Armageddon 5min vs 4min KO** le cas échéant. La ou le vainqueur se qualifie pour le tour suivant.

**à l'exception des joueurs étant concernés par les dispositions particulières du règlement du Championnat de la Réunion 2024*

En cas d'égalité en parties lentes, **le match de départage débutera 30 min après la fin de la partie** sans pour autant attendre la fin des parties de la ronde en cours.

Le joueur ou la joueuse qui a les Blancs pour la 1ère partie garde la même couleur pour chaque première partie de départage rapide et blitz.

Le tirage au sort du tableau se fera de la manière suivante, avec le numéro de tirage attribués selon l'ordre du classement Elo. De ce fait, le 1^{er} Elo et le 2^{ème} ne peuvent s'affronter avant la finale.



- Pour les matchs impairs (n°1 ;3 ;5 ;7 ;9 ;11 ;13 et 15), celui des deux adversaires le mieux classé se voit attribuer la couleur du tirage au sort lors de la 1^{re} partie.
- Pour les matchs pairs (n°2 ;4 ;6 ;8 ;10 ;12 ;14 et 16), celui des deux adversaires le moins bien classé se voit attribuer la couleur du tirage au sort lors de la 1^{re} partie.

Les joueurs et joueuses éliminés après les huitièmes de finale, peuvent intégrer le tournoi Accession qui démarrera le 10 Mai.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en vigueur au moment du tournoi.

Article 5

Sont acceptés dans le tournoi tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et auront réglé leurs droits d'inscription.

Article 6

Dans le format coupe, la finale au dernier tour détermine le titre de champion. **Le vainqueur de cette finale sera déclaré Champion de la Réunion Individuel 2025 .**

La finale pour la 3^{ème} place se jouera entre les perdants des demi-finales.

Article 7

Les horaires et dates du Championnat de la Réunion sont les suivants :

8^{ème} de Finale Aller – 9h30 le Jeudi 8 Mai

8^{ème} de Finale Retour – 14h00 le Jeudi 8 Mai

¼ de Finale Aller - 9h30 le Samedi 10 Mai

¼ de Finale Retour – 14h00 le Samedi 10 Mai

½ Finale Aller – 9h30 le Dimanche 11 Mai

½ Finale Retour – 14h00 le Dimanche 11 Mai

Finale et Finale 3^{ème} place Aller – 14h le Samedi 17 Mai

Finales et Finales 3^{ème} place Retour – 9h30 le Dimanche 18 Mai

Remise des prix le Dimanche 18 Mai vers 15h (sera avancée à 14h si aucun départage n'a lieu)

L'ouverture des lieux s'effectuera au moins une demi-heure avant le début des rondes du matin.

Article 8

Les droits d'inscription au Championnat de la Réunion sont :

- Pour les Adultes = 40 euros

- Pour les Jeunes (-20 ans) = 20 euros

Article 9

Le vainqueur du championnat est déclaré champion de La Réunion pour la saison en cours 2024-2025

Le champion de la Réunion bénéficie d'une récompense de 300 euros, le deuxième 200 et le troisième 150 pris en charge par la LRJE.

Le titre de Championne de la Réunion sera attribué par le tournoi Accession.

Article 10

Le classement se fera au total des points marqués :

1 partie gagnée = 1 point

1 partie nulle : ½ point

1 partie perdue = 0 point

Article 11

Tout joueur arrivant avec plus de 15 minutes de retard après le lancement d'une ronde est déclaré forfait pour la ronde, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Un joueur absent sans en avoir averti l'arbitre sera considéré comme avoir abandonné le championnat, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables.

Une commission de trois personnes composée d'un représentant des joueurs, d'un membre élu ou nommé de la ligue et de l'arbitre sera chargée de statuer sur les litiges éventuels.

Pour présenter un appel, il faut :

- En informer l'arbitre au moment de l'incident et continuer la partie en appliquant ses directives ;
- Immédiatement déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal. La composition de la commission d'appel sera affichée sur le lieu des tournois avant la 1re ronde

Article 12

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un **réel affrontement sur l'échiquier**.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut avoir joué un minimum de 20 coups. En dessous de ce nombre de coups, il faut l'approbation de l'arbitre pour considérer la partie nulle.

Le non-respect de cette règle pourra être sanctionnée d'une défaite pour les deux joueurs.

Article 13

Un joueur ne peut quitter la zone de jeu en cours de partie sans la permission de l'arbitre.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu (une salle d'analyse est mise à la disposition des joueurs).

L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu.

Les téléphones doivent être complètement éteints, hors de portée du joueur. Même éteints, ils ne doivent en aucun cas être visibles (non-autorisés sur les tables).

Il est strictement interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

L'entrée est interdite pour les spectateurs.

Article 14

L'Arbitre du tournoi est Florian LUTARD (AFO1)

Article 15

Une tenue correcte est exigée (pas de shorts, savates, débardeurs, etc...), sous risque d'exclusion du lieu. Les consignes seront strictement appliquées en accord avec le Golf de Bourbon.

Les nourritures et boissons ne sont pas autorisées dans l'enceinte du Golf, à l'exception des barres de céréales, petites friandises et gourdes pour liquides. Les consommations pourront être réservées au bar et restaurant du Golf de Bourbon, à l'extérieur de la salle de jeu.

Article 16

Tous les participants s'engagent à respecter ce présent règlement intérieur. La participation au tournoi vaut acceptation du règlement.

L'organisateur

LRJE

L'arbitre

Florian LUTARD